

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE ST-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de St-Roch-de-Mékinac tenue à la salle de l'Âge D'Or au 1455, Route Ducharme le sixième jour de mars deux mille neuf (06/03/2009) à compter de dix-neuf heures (19h00) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

Mme Line Mongrain
M. Robert Tessier
M. Marcel Savard

Mme Nathalie Lecomte
M. Marcel Bérubé

Est absent : M. Sébastien Doucet

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Dumont, maire. M. Robert Jourdain, secrétaire-trésorier est aussi présent.

Résolution 2009-03-048 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Marcel Bérubé appuyé par Mme Mathalie Lecomte et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que mentionné ci-dessous et en laissant le varia ouvert.

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption procès-verbal - séance ordinaire du 06 février 2009
4. Suivi des minutes
5. Correspondance
6. Rapport inspecteur en environnement et bâtiment - permis
7. Rapport de l'inspecteur municipal
8. Présentation des comptes
9. Convention de Service – Soutien technique informatique
10. Appui à la RGMRM – Réitérer la demande d'assistance gouvernementale pour le recyclage
11. Recherche d'un nouveau puits - droit de passage et négociation achat terrain
12. Travaux – Bouclage du réseau aqueduc – modification plan et demande droit de passage
13. Formation par l'ADMQ
14. Varia a) Nomination comme secrétaire-trésorière adjointe
b) Gestion par Promotion St-Roch
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

-Adoptée-

Résolution 2009-03-049 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 février 2009

Il est proposé par Mme Line Mongrain appuyé par M. Marcel Savard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 février 2009 tel que rédigé.

-Adoptée-

Correspondance de février

Membres de l'OPP – Commandite pour Bingo de l'école
René Bilodeau – Lettre d'intérêt envers le camping
Yves Paré "Promotion St-Roch" – Prise en charge des deux rampes mises à l'eau

1. MARLÈNE DOUCET – Lettre de remerciement
2. RGMRM – Session d'information
3. MMQ – Renouvellement assurance
4. CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE MÉKINAC - Invitation

DESJARDINS – Nouveau directeur au compte
MAMR – Remboursement TVQ
DESSUREAULT, LEMIRE, DÉSAULNIERS – Changement entité légale
MUTUELLE DE PRÉVENTION – Contrat type
LA FÊTE DES VOISINS – Bilan édition 2008
UMQ – Résultat d'élection
MTQ – Offre de contrat
MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – Documentations
POPCLIQ – Site internet
CHSLD – Invitation
RESSOURCES NATURELLES CANADA - Sondage
BIOLAB – 6 certificats d'analyses

Résolution 2009-03-050 Commandite pour Bingo de l'école

Il est proposé par Mme Line Mongrain
appuyé par M. Marcel Bérubé
et résolu d'autoriser une commandite de \$ 50 pour le bingo de l'école.

-Adoptée-

Le dépôt de la correspondance est proposé par Mme Nathalie Lecomte, appuyé par M. Robert Tessier.

Aucun permis n'a été émis par l'inspecteur en environnement et bâtiment au cours du mois de février.

Résolution 2009-03-051 Rapport Inspecteur municipal – travaux

Il est proposé par M. Marcel Savard
appuyé par M. Robert Tessier
et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur municipal pour les travaux du mois de février.

-Adoptée-

Résolution 2009-03-052 Comptes à payer

Il est proposé par Mme Line Mongrain
appuyé par M. Marcel Bérubé
et résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur la liste du 06 mars 2009 totalisant \$ 38 811.26

COMPTES DU MOIS FÉVRIER 2009	
<u>Rémunération des employés(es)</u>	5 650.42 \$
<u>Déplacement des employés</u>	387.29 \$
<u>Salaire des Élus</u>	1 784.95 \$
<u>Subventions</u>	2 500.00 \$
<u>Fournisseurs de biens et services</u>	
Les Foresteries SN Doucet Inc	6 931.34 \$
Fabrique St-Roch-de-Mékinac	400.00 \$
CIT	501.65 \$
Télébec	82.97 \$
Télus	76.43 \$
Hydro-Québec	1 537.41 \$
Groupe Ultima Inc.	11 135.00 \$
ADMQ	180.60 \$
Biolab	360.52 \$

Groupe CLR	33.81 \$
Fédération Qué.Municipalités	34.54 \$
Presse Commerce	330.44 \$
PG Govern QC. Inc.	199.56 \$
CPU Design Inc	890.58 \$
Service Cité Propre Inc.	2 181.51 \$
Bureau en Gros	149.32 \$
SSQ, Société d'assurance-vie inc.	997.60 \$
Croix-Rouge Canadienne	50.00 \$
Ministre des Finances	79.94 \$
Équipements Médi-Sécur Inc.	1 218.40 \$
EMRN	711.01 \$
R. Léveillé Extincteur Enr.	406.33 \$
	TOTAL 38 811.62 \$

-Adptée-

Résolution 2009-03-053 Convention de Service – Soutien technique informatique

Il est proposé par M. Marcel Savard
appuyé par M. Marcel Bérubé
et résolu d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la
Municipalité la convention de service de soutien informatique avec CPU Design Inc. pour
les équipements informatiques à la bibliothèque.

-Adoptée-

Résolution 2009-03-054

APPUI À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE : RÉITÉRER LA DEMANDE D'ASSISTANCE GOUVERNEMENTALE POUR LE RECYCLAGE

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie par sa résolution numéro 2009-02-3398;

CONSIDÉRANT la crise financière qui sévit dans le domaine de la vente des matières recyclées et qui met en péril la survie des centres de tri au Québec, plus particulièrement celui de Récupération Mauricie;

CONSIDÉRANT que Récupération Mauricie est une société détenue conjointement par le Groupe RCM de Yamachiche, une organisation à but non lucratif (un centre de travail adapté), et la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, un organisme public (au sens de la Loi sur la fiscalité municipale) regroupant les municipalités de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que Récupération Mauricie est un centre de tri mécanisé et moderne construit il y a quatre ans avec du financement privé et municipal sans aucune subvention gouvernementale;

CONSIDÉRANT que plus de 70 personnes sont à l'emploi de Récupération Mauricie;

CONSIDÉRANT que les 90 emplois à l'usine de Groupe RCM à Yamachiche sont tributaires de la poursuite des opérations de tri et de recyclage de Récupération Mauricie;

CONSIDÉRANT que 70 % de tous ces emplois sont occupés par des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que les activités de recyclage réalisées en 2009 sur le territoire de la Régie représentent une dépense de plus de 4.3 M \$ par année pour ses municipalités membres soit plus de 175 \$ par tonne;

CONSIDÉRANT que les revenus municipaux en 2009 provenant du programme de compensation financière pour la collecte sélective, pour l'année de référence 2007, ont déjà

été budgétés ou comptabilisés à titre de solde recevable afin d'assumer une partie des coûts des activités de recyclage mis en place par la Régie et les municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la Régie ni aucune de ses municipalités membres n'avaient budgété les sommes requises, en cette période de crise, pour maintenir la collecte sélective et, plus spécifiquement, les opérations de tri chez Récupération Mauricie;

CONSIDÉRANT que le plan d'aide déposé par la Ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs pour soutenir les centres de tri n'offre pas les ressources financières nécessaires au maintien des opérations de Récupération Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, madame Nathalie Lecomte , propose, appuyé par Mme Line Mongrain, et il est résolu que la Municipalité de la Paroisse St-Roch-de-Mékinac :

- appuie la demande de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie et invitent les municipalités de son territoire à adopter une résolution allant dans le même sens;
- réitère à la Ministre du développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, leur insatisfaction concernant son plan de soutien aux centres de tri;
- requière promptement une aide financière distincte et temporaire, afin d'aider le monde municipal, en cette période de crise, à maintenir les programmes de collecte sélective dans l'atteinte des objectifs de la politique Québécoise de gestion des matières résiduelles;
- recommande à la Ministre de mettre en place un programme équitable d'aide financière aux municipalités pour assurer le maintien de la collecte sélective et du tri des matières en fonction des efforts qu'elles ont déployés pour atteindre les objectifs de la politique Québécoise de gestion des matières résiduelles;
- avise la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, que, si les municipalités n'obtiennent pas d'aide financière additionnelle du gouvernement, elles seront dans l'obligation d'établir un plan de contingence afin de récupérer à même d'autres activités reliées à la gestion des matières résiduelles réalisées sur leur territoire les sommes essentielles au maintien du service de collecte sélective.

- Adopté-

Résolution 2008-03-055 Recherche d'un nouveau puits - droit de passage et négociation achat terrain

Attendu la programmation des travaux dans le cadre de subvention de la taxe d'accise;

Il est proposé par Mme Nathalie Lecomte

appuyé par Mme Line Mongrain

et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la demande d'un droit de passage à M. Jacques Doucet sur son terrain 276-P afin de faire une recherche en eau;
- qu'advenant que les tests sont concluant, autoriser la négociation avec M. Jacques Doucet. afin d'acquérir un terrain devant servir à la construction d'un nouveau puits.

-Adoptée-

Résolution 2008-03-056 Travaux – Bouclage du réseau aqueduc – modification plan et demande droit de passage

Il est proposé par M. Marcel Savard

appuyé par M. Robert Tessier

et résolu ce qui suit :

-que le plan pour les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc soit modifié afin de tenir compte que les travaux seront à l'extérieur de l'emprise des routes 155 et 159;

et que les demandes de droit de passage soit faites auprès des propriétaires des terrains où les travaux seront effectués.

-Adoptée-

Résolution 2009-03-057

Formation par l'ADMQ

Il est proposé par Mme Line Mongrain
appuyé par M. Marcel Bérubé
et résolu d'entériner la décision suivante : que Mme Sylvie Genois d'assister à une formation sur la rédaction de procès-verbaux, résolutions et règlements qui a été donné le 5 mars 2009 à Shawinigan et autoriser le paiement de \$160.00 pour l'inscription.

-Adoptée-

Résolution 2009-03-058

Nomination comme secrétaire-trésorière adjointe

Il est proposé par M. Marcel Savard
appuyé par M. Robert Tessier
et résolu de nommer Mme Sylvie Genois secrétaire-trésorière adjointe.

-Adoptée-

Résolution 2009-03-059

Gestion par Promotion St-Roch

Attendu la lettre du président de Promotion St-Roch, en date du 05 mars 2009;
Il est proposé par Mme Nathalie Lecomte
appuyé par M. Robert Tessier
et résolu d'autoriser Promotion St-Roch à prendre en charge les deux rampes de mises à l'eau (une au quai fédéral ainsi qu'une autre au Parc du Moulin).

-Adoptée-

Le levée de l'assemblée est proposée par Mme Nathalie Lecomte, appuyé par Mme Line Mongrain. Il est 20 heures 25

Claude Dumont
Maire

Robert Jourdain
secrétaire-trésorier